

Chapitre 7 : Affirmation et mise en œuvre du projet européen

Sur quels principes d'organisation la fondation de l'Union européenne s'est-elle progressivement réalisée depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui ?

I. Un projet de paix européen

Après la Seconde guerre mondiale, l'Europe est divisée par le « **rideau de fer** ». Les états de l'ouest décident d'établir une paix durable. Le **plan Marshall en 1947** qui prévoit la reconstruction de l'Europe est une première occasion d'amorcer un début de coopération entre pays européens. La réconciliation franco-allemande apparaît, en ce sens, essentielle. La première organisation d'états européens, la **CECA** (communauté économique du charbon et de l'acier), est créée en 1951. Elle réunit la France, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique, la RFA et les Pays-Bas. Puis en 1957, le **traité de Rome** fonde la **CEE** (la communauté économique européenne) qui prévoit un marché commun des marchandises et la libre circulation des capitaux et des personnes entre ces mêmes états. **Les institutions européennes** sont regroupés en 4 organismes : le parlement européen, le conseil européen, le conseil des ministres, la commission européenne (située à Bruxelles, capitale de la Belgique).

II. L'élargissement

La CEE reçoit la candidature de nombreux états européens qui désirent adhérer au marché commun, leur adhésion repose sur 2 critères importants : le **respect des principes démocratiques** et des **droits de l'homme**, un besoin d'aides économiques afin de se développer. Ces critères varient au fil des années mais permettent d'accepter de nouveaux membres :

- 1973 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark.
- 1981 : Grèce
- 1986 : Espagne, Portugal.

En 1990, on assiste à la réunification allemande ainsi qu'à son entrée au sein de « l'Europe des 12 ». Dans les années 2000, le mouvement d'élargissement se poursuit avec l'entrée **des pays de l'Europe de l'est**.

III. La consolidation du projet européen

En 1992, le **traité de Maastricht** est une grosse pierre portée à l'édifice européen. Il marque une nouvelle étape : la CEE se transforme en **Union européenne (U-E)**. Cette nouvelle organisation d'états consiste en la création d'une monnaie unique, l'**Euro**, (mise en circulation en 2002), la création d'une **citoyenneté européenne** et un système juridique avec des cours d'assises (à la Haye, aux Pays-Bas). Puis, en 1998 est créée la **Banque centrale européenne** (BCE), installée à Francfort qui tient le rôle de régulateur monétaire et financier.